|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Macintosh HD:Users:bilodeau:Desktop:logos:template 2017:un.emf |  | **CBD** |
| CBD_logo_fr-CMYK-black [Converted] | Distr.GÉNÉRALECBD/NP/MOP/DEC/4/319 décembre 2022FRANÇAISORIGINAL : ANGLAIS |

CONFÉRENCE DES PARTIES À LA CONVENTION SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE SIÉGEANT EN TANT QUE RÉUNION DES PARTIES AU PROTOCOLE DE NAGOYA SUR L’ACCÈS AUX RESSOURCES GÉNÉTIQUES ET LE PARTAGE JUSTE ET ÉQUITABLE DES AVANTAGES DÉCOULANT DE LEUR UTILISATION

Quatrième réunion – Partie II

Montréal, Canada, 7-19 décembre 2022

Point 10 de l’ordre du jour

**Decision adoptÉE PAR LA CONFÉRENCE DES Parties AU PROTOCOLE DE Nagoya SUR L’ACCÈS ET LE PARTAGE DES AVANTAGES**

**NP-4/3. Suivi et établissement de rapports (article 29)**

*La Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole de Nagoya,*

*Rappelant la* décision NP-3/4,

*Notant qu*'il est souhaitable d’élaborer des indicateurs pertinents aux niveaux national autant que mondial concernant l'accès et le partage des avantages dans le contexte du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal,

1. *Se félicite de la* décision 15/6 de la Conférence des Parties et *convient* de maintenir le cycle synchronisé des rapports nationaux prévu dans les décisions 14/27 et NP-3/4 ;

2. *Prend note* du cadre de suivi du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal et de ses propositions d'indicateurs relatifs à l'accès et au partage des avantages, et se félicite du processus énoncé dans la décision 15/5 ;

3. *Adopte* les lignes directrices et le modèle relatifs à la soumission du premier rapport national sur la mise en œuvre du Protocole de Nagoya, tels qu'ils figurent dans l'annexe à la présente décision ;

4. *Prie* la Secrétaire exécutive de mettre à disposition les lignes directrices et le modèle du premier rapport national sur le Centre d'échange sur l'accès et le partage des avantages ;

5. *Demande aux* Parties de soumettre un premier rapport national sur la mise en œuvre de leurs obligations au titre du Protocole de Nagoya, et accueille favorablement la soumission d'informations pertinentes par les non-Parties :

a) Dans une langue officielle de l'Organisation des Nations Unies ;

b) Au moyen du Centre d'échange sur l'accès et le partage des avantages ;

c) À une date simultanée à celle de remise du septième rapport national au titre de la Convention ;

6*. Prie* la Secrétaire exécutive d'aider les Parties pour lesquelles la soumission directe en ligne du rapport national au moyen du Centre d'échange sur l'accès et le partage des avantages n'est pas possible sur le plan technique, à publier leurs rapports sur le Centre d'échange ;

7. *Demande également* à la Secrétaire exécutive de consolider les informations contenues dans les premiers rapports nationaux et les informations fournies par les Parties grâce au Centre d'échange sur l'accès et le partage des avantages, pour examen par la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole de Nagoya lors de sa sixième réunion, ainsi que de mettre à la disposition de la réunion, pour information, les informations partagées par les non-Parties et les acteurs non étatiques, selon le cas, à titre de contribution au deuxième exercice d’évaluation et d’examen de l'efficacité du Protocole ;

8*. Décide* de maintenir à l'étude le modèle du rapport national, sur la base des informations reçues des Parties et de l'expérience acquise ainsi que de tenir compte de tous les articles pertinents du Protocole de Nagoya dans le modèle de rapport ;

9. *Exhorte* lesParties à fournir des informations complètes et précises dans leurs rapports nationaux.

*Annexe*

**LIGNES DIRECTRICES ET MODÈLE DE PRÉSENTATION DU PREMIER RAPPORT NATIONAL SUR LA MISE EN ŒUVRE DU PROTOCOLE DE NAGOYA**

## Vue d'ensemble

1. L'article 29 du Protocole de Nagoya prévoit que chaque Partie surveille l'exécution des obligations qui lui incombent en vertu du Protocole et fasse rapport à la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties sur les mesures d'application qu'elle a prises. Les rapports nationaux jouent un rôle essentiel dans l'examen de la mise en œuvre du Protocole et pour aider la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties à prendre, dans le cadre de son mandat, les décisions nécessaires pour promouvoir la mise en œuvre effective du Protocole, conformément au paragraphe 4 de l'article 26. Les rapports nationaux peuvent également être un outil utile pour les pays au niveau national pour s'engager avec les parties prenantes, évaluer leur niveau de mise en œuvre du Protocole et identifier les défis de la mise en œuvre et les lacunes et besoins en termes de capacités, de ressources et de technologie.
2. La soumission d'un rapport national est l'une des principales obligations que le Protocole de Nagoya impose à ses Parties. Conformément à ses procédures, le Comité de contrôle du respect des dispositions du Protocole de Nagoya peut examiner une situation dans laquelle une Partie ne soumet pas son rapport national en vertu de l'article 29 du Protocole.
3. Le premier rapport national sur la mise en œuvre du Protocole de Nagoya doit fournir un état actualisé de la mise en œuvre du Protocole depuis son entrée en vigueur ou depuis la présentation du rapport national intermédiaire, selon le cas pour la Partie concernée.
4. Compte tenu du temps nécessaire pour élaborer, approuver et soumettre un rapport national, les Parties sont encouragées à commencer à élaborer leur rapport bien avant la date limite. Il est recommandé aux Parties d'associer les peuples autochtones et les communautés locales, ainsi que les autres parties prenantes concernées, le cas échéant, à cette élaboration afin de garantir une approche participative et transparente.

## Contenu et structure du rapport

1. Les questions obligatoires sont basées sur les dispositions du Protocole qui établissent des obligations pour ses Parties. Les autres questions obligatoires sont celles nécessaires pour contextualiser d'autres questions, ou qui servent à recueillir des informations pour l'exercice d’évaluation et d'examen de l'efficacité du Protocole de Nagoya. Les questions et sous-questions obligatoires sont indiquées par un astérisque.
2. Le modèle de rapport a été élaboré en vue de minimiser la charge de travail des pays. De nombreuses questions sont à choix multiple et, dans la mesure du possible, un ensemble standard de trois options est fourni pour répondre à ces questions :
	1. **Oui**, ce qui signifie que la disposition peut être considérée comme pleinement mise en œuvre ;
	2. **Oui, dans une certaine mesure**, ce qui signifie que la disposition peut être considérée comme partiellement mise en œuvre (par exemple, lorsque des mesures sont prises pour répondre à l'exigence) ; ou
	3. **Non**, ce qui signifie que la disposition peut être considérée comme non encore mise en œuvre.
3. Les pays sont encouragés à fournir de brèves explications sur leurs réponses en vue de contribuer à des informations plus détaillées dans le cadre des processus de révision du Protocole de Nagoya.
4. Le modèle du rapport regroupe les questions par thème, comme suit :

Partie I - Informations générales

Partie II - Structures institutionnelles pour la mise en œuvre du Protocole

Partie III - Mesures relatives à l'accès aux ressources génétiques

Partie IV - Mesures relatives au partage juste et équitable des avantages

Partie V - Mesures relatives au respect de la législation nationale et au suivi de l'utilisation

Partie VI - Mesures relatives au respect des conditions convenues d'un commun accord

Partie VII - Mesures relatives aux considérations spéciales

Partie VIII - Mesures relatives aux peuples autochtones et aux communautés locales

Partie IX - Contribution à la conservation et à l'utilisation durable et avantages reçus

Partie X - Coopération transfrontière

Partie XI - Clauses contractuelles types, codes de conduite, lignes directrices et meilleures pratiques et/ou normes

Partie XII - Sensibilisation et renforcement des capacités

Partie XIII - Transfert de technologie, collaboration et coopération

Partie XIV - Ressources financières et mobilisation des ressources

Partie XV – Mesures relatives aux autres instruments internationaux

Partie XVI - Informations complémentaires facultatives

Partie XVII (soumission hors ligne uniquement) - Validation des fichiers enregistrés dans le Centre d’échange

1. À la fin de chaque partie, une question invite les pays à fournir des informations supplémentaires et des liens vers la documentation pertinente, s'ils le souhaitent.

## Présentation du rapport

1. Le premier rapport national doit être soumis en ligne via le Centre d'échange APA et dans l'une des six langues officielles des Nations Unies. Le Centre d'échange APA est accessible à l'adresse suivante [: https://absch.cbd.int/](https://absch.cbd.int/fr/). Pour pouvoir publier son rapport, chaque Partie devra avoir désigné une autorité de publication auprès du Centre d'échange APA. Les Parties sont également encouragées à profiter de l'occasion de l’élaboration de leur premier rapport national pour vérifier que leurs dossiers nationaux dans le Centre d'échange APA sont complets et à jour.
2. Tout pays peut demander un soutien et une assistance technique pour la soumission en ligne du rapport en contactant le secrétariat (absch@cbd.int).
3. Ce n'est que lorsque cela n'est pas techniquement possible, et dans les cas où les problèmes techniques persistent malgré l'assistance du secrétariat, que les pays peuvent soumettre le modèle hors ligne du rapport au secrétariat (secretariat@cbd.int). Pour que le rapport soit considéré comme complet, il faut répondre à toutes les questions obligatoires, et le pays doit inclure une copie scannée de la dernière page avec la signature de l'autorité de publication du Centre d’échange APA. Par la suite, le secrétariat rendra le rapport disponible sur le Centre d'échange.

*Premier rapport national sur la mise en œuvre du Protocole de Nagoya[[1]](#footnote-1)*

|  |
| --- |
| **Partie I - Informations générales** |
| 1. \*Pays :
 | <Nom de pays > |
| 1. Période couverte par le présent rapport[[2]](#footnote-2)
 | **De [mois / année] à [mois / année]**  |

|  |
| --- |
| **Partie II - Structures institutionnelles pour la mise en œuvre du Protocole** |
| **Article 13.1**1. \*Votre pays a-t-il désigné un correspondant national[[3]](#footnote-3) ?
 | [ ]  Oui[ ]  NonVeuillez fournir plus d'informations sur votre réponse et un résumé des difficultés et défis rencontrés. <Saisie de texte>  |
| **Article 13.2**1. \*Votre pays a-t-il désigné au moins une autorité nationale compétente ?
 | [ ]  Oui[ ]  NonVeuillez fournir plus d'informations sur votre réponse et un résumé des difficultés et des défis rencontrés. <Saisie de texte>└*Si vous avez répondu Oui ci-dessus,*4.1 \*Votre pays a-t-il publié des informations sur ses autorités nationales compétentes dans le Centre d’échange APA ?[ ]  Oui[ ]  Oui, dans une certaine mesure[ ]  Non4.2 Votre pays prévoit-il de désigner des autorités nationales compétentes supplémentaires à l'avenir ?[ ]  Oui[ ]  Non |
| **Article 17**1. \*Votre pays a-t-il désigné au moins un point de contrôle ?
 | [ ]  Oui[ ]  NonVeuillez fournir plus d'informations sur votre réponse et un résumé des difficultés et des défis rencontrés.<Saisie de texte>└*Si* *Oui est sélectionné ci-dessus,*5.1 \*Votre pays a-t-il publié des informations sur ses points de contrôle dans le Centre d'échange APA ?[ ]  Oui[ ]  Oui, dans une certaine mesure[ ]  Non5.2 Votre pays prévoit-il de désigner des points de contrôle supplémentaires à l'avenir ?[ ]  Oui[ ]  Non |
| 1. Veuillez fournir toute information supplémentaire*.*
 | <Saisie de texte>*et/ou* <URL et nom du site Web>*et/ou* <Pièce jointe> |

|  |
| --- |
| **Partie III - Mesures relatives à l'accès aux ressources génétiques** (article 6)[[4]](#footnote-4) |
| 1. \*Votre pays a-t-il établi des mesures législatives, administratives ou politiques relatives à l'accès et au partage des avantages (APA) ?
 | [ ]  Oui [ ]  Oui, dans une certaine mesure[ ]  NonVeuillez expliquer votre réponse*.*<Saisie de texte>*└Si Oui ou Oui, dans une certaine mesure est coché ci-dessus,*7.1 \*Votre pays a-t-il publié des informations sur ses mesures législatives, administratives ou politiques dans le Centre d’échange APA ?[ ]  Oui, toutes les informations sont publiées[ ]  Oui, certaines informations sont publiées[ ]  Non  |
| **Article 6.1** 1. Dans votre pays, l'accès aux ressources génétiques est-il soumis au consentement préalable en connaissance de cause ?
 | [ ]  Oui, dans tous les cas[ ]  Oui, dans certains cas[ ]  Non, mon pays a déterminé que l'accès à ses ressources génétiques n’était pas soumis au consentement préalable en connaissance de cause.Veuillez expliquer votre réponse*.*<Saisie de texte> |
| *Si vous avez répondu non à la question 8, veuillez sauter les questions 9 à 14 et passer à la partie IV.* |
| **Article 6.3 b)**1. \* Votre pays dispose-t-il de règles et de procédures équitables et non arbitraires concernant l'accès aux ressources génétiques ?
 | [ ]  Oui[ ]  Oui, dans une certaine mesure [ ]  Non Veuillez expliquer votre réponse. <Saisie de texte> |
| **Article 6.3 c)**1. \* Votre pays fournit-il des informations sur les modalités de demande d’un consentement préalable en connaissance de cause ?
 | [ ]  Oui[ ]  Oui, dans une certaine mesure [ ]  Non Veuillez expliquer votre réponse.<Saisie de texte>└*Si Oui ou Oui, dans une certaine mesure est coché ci-dessus,*10.1 Votre pays a-t-il publié des informations sur la manière de demander un consentement préalable en connaissance de cause sur le Centre d’échange APA par le biais du modèle commun des procédures APA[[5]](#footnote-5) ?[ ]  Oui[ ]  Non |
| **Article 6.3 d)**1. \*Votre pays prévoit-il une décision écrite claire et transparente de la part d'une autorité nationale compétente ?
 | [ ]  Oui[ ]  Oui, dans une certaine mesure[ ]  Non Veuillez expliquer votre réponse[[6]](#footnote-6)*.*<Saisie de texte> |
| **Article 6.3 e)**1. \*Votre pays prévoit-il la délivrance d'un permis ou de son équivalent au moment de l'accès ?
 | [ ]  Oui[ ]  Oui, dans une certaine mesure [ ]  NonVeuillez expliquer votre réponse[[7]](#footnote-7).<Saisie de texte>└*Si Oui ou Oui, dans une certaine mesure est coché ci-dessus,*12.1 \*Combien de permis (ou leur équivalent) votre pays a-t-il délivré pendant la période considérée ? Si aucun permis n'a été délivré, veuillez indiquer 0.<Valeur numérique>Informations complémentaires.<Saisie de texte> 12.2 \*Votre pays a-t-il publié des informations pertinentes sur les permis ou leur équivalent en tant que certificats de conformité reconnus au niveau international sur le Centre d’échange APA ?[ ]  Oui, dans tous les cas[ ]  Oui, dans certains cas[ ]  Non└*Si* *Oui, dans certains cas ou Non est coché, veuillez expliquer votre réponse :* <Saisie de texte> |
| **Article 6.3 g)**1. \* Votre pays prévoit-il des règles et des procédures fixant des conditions convenues d'un commun accord ?
 | [ ]  Oui[ ]  Oui, dans une certaine mesure[ ]  NonVeuillez expliquer votre réponse[[8]](#footnote-8). <Saisie de texte>└*Si Oui ou Oui, dans une certaine mesure est coché ci-dessus,*13.1 Votre pays a-t-il publié des clauses contractuelles types nationales au Centre d’échange APA[[9]](#footnote-9) ?[ ]  Oui[ ]  Non |
| 1. Veuillez fournir des informations sur les enseignements tirés, ce qui a bien fonctionné et pourquoi, ainsi que les difficultés, les défis et leurs causes sous-jacentes, et toute autre information pertinente
 | <Saisie de texte>*et/ou* <URL et nom du site Web>*et/ou* <Pièce jointe> |

|  |
| --- |
| **Partie IV - Mesures relatives au partage juste et équitable des avantages** (article 5) |
| **Article 5.3**1. \*Votre pays a-t-il mis en place des mesures prévoyant que les avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques, ainsi que des applications et de la commercialisation ultérieures, soient partagés avec la Partie qui fournit ces ressources ?
 | [ ]  Oui[ ]  Oui, dans une certaine mesure [ ]  NonVeuillez expliquer votre réponse. [[10]](#footnote-10)<Saisie de texte> |
| **Article 5.2**1. \* Votre pays prévoit-il des mesures visant à garantir que les avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques détenues par les peuples autochtones et les communautés locales soient partagés avec les peuples autochtones et les communautés locales concernés ?
 | [ ]  Oui [ ]  Oui, dans une certaine mesure [ ]  NonVeuillez expliquer votre réponse**[[11]](#footnote-11).**<Saisie de texte> |
| **Article 5.5** 1. \*Votre pays a-t-il pris des mesures visant à ce que les avantages découlant de l'utilisation des connaissances traditionnelles associées aux ressources génétiques soient partagés avec les peuples autochtones et les communautés locales qui détiennent ces connaissances ?
 | [ ]  Oui[ ]  Oui, dans une certaine mesure [ ]  NonVeuillez expliquer votre réponse[[12]](#footnote-12).<Saisie de texte> |
| 1. Veuillez fournir des informations sur les enseignements tirés, ce qui a bien fonctionné et pourquoi, ainsi que sur les difficultés, les défis et leurs causes sous-jacentes, et toute autre information pertinente.
 | <Saisie de texte>*et/ou* <URL et nom du site Web>*et/ou* <Pièce jointe> |

|  |
| --- |
| **Partie V - Mesures relatives au respect des exigences législatives ou réglementaires nationales en matière d'APA** (articles 15 et 16) **et au suivi de l'utilisation des ressources génétiques** (article 17) |
| **Article 15** 1. \*Votre pays a-t-il pris des mesures appropriées, efficaces et proportionnées pour veiller à ce que l'accès aux ressources génétiques utilisées sur son territoire soit fondé sur le consentement préalable en connaissance de cause et à ce que des conditions convenues d'un commun accord soient fixées, comme prévu par la législation nationale sur l'APA ou les exigences réglementaires des autres Parties ?
 | [ ]  Oui[ ]  Oui, dans une certaine mesure[ ]  NonVeuillez expliquer votre réponse[[13]](#footnote-13).<Saisie de texte>└*Si Oui ou Oui, dans une certaine mesure est coché ci-dessus,* 19.1 \*Votre pays a-t-il rencontré et traité des cas de non-respect de ces mesures ?[ ]  Oui [ ]  NonInformations complémentaires.<Saisie de texte>19.2 \*Votre pays a-t-il coopéré avec d'autres Parties dans des cas particuliers de violation présumée des mesures APA relatives aux ressources génétiques ?[ ]  Oui[ ]  NonInformations complémentaires*.* <Saisie de texte> |
| **Article 16**1. \*Votre pays a-t-il pris des mesures appropriées, efficaces et proportionnées afin de garantir que l'accès aux connaissances traditionnelles associées aux ressources génétiques utilisées sur son territoire se fasse avec le consentement ou l'approbation préalable en connaissance de cause et la participation des peuples autochtones et des communautés locales et que des conditions convenues d’un commun accord soient fixées conformément aux exigences nationales de la Partie où se trouvent ces peuples autochtones et ces communautés locales ?
 | [ ]  Oui [ ]  Oui, dans une certaine mesure[ ]  NonVeuillez expliquer votre réponse. <Saisie de texte>└*Si Oui ou Oui dans une certaine mesure est coché,*20.1 \*Votre pays a-t-il rencontré et traité des situations de non-respect de ces mesures ?[ ]  Oui[ ]  NonInformations complémentaires.<Saisie de texte>20.2 \*Votre pays a-t-il coopéré avec d'autres Parties dans des cas spécifiques de violation présumée des mesures APA relatives aux connaissances traditionnelles associées aux ressources génétiques ?[ ]  Oui[ ]  NonInformations complémentaires.<Saisie de texte> |
| **Article 17.1 a)**1. \*Votre pays exige-t-il des utilisateurs de ressources génétiques qu'ils fournissent les informations visées à l'article 17.1 a) i)[[14]](#footnote-14) à son ou ses points de contrôle désignés ?
 | [ ]  Oui, dans tous les cas[ ]  Oui, dans certains cas[ ]  NonVeuillez expliquer votre réponse[[15]](#footnote-15). <Saisie de texte>└*Si* *Oui, dans tous les cas ou Oui, dans certains cas est coché ci-dessus,* 21.1 \*Votre/vos point(s) de contrôle désigné(s) a-t-il/ont-ils recueilli ou reçu des informations des utilisateurs pendant la période considérée ?[ ]  Oui[ ]  Non└*Si* *Oui est sélectionné,*21.2 \*Votre pays a-t-il publié les informations recueillies ou reçues sur le Centre d’échange APA au moyen du modèle commun de communiqué du point de contrôle[[16]](#footnote-16) ?[ ]  Oui, dans tous les cas[ ]  Oui, dans certains cas[ ]  Non└*Si* *Oui, dans certains cas ou Non est sélectionné, veuillez expliquer votre réponse :* <Saisie de texte>21.3 \*Votre pays a-t-il fourni les informations visées à l'article 17.1 a) i) aux autorités nationales compétentes et à la Partie fournissant le consentement préalable en connaissance de cause par d'autres moyens que le Centre d’échange APA ?[ ]  Oui[ ]  Non |
| **Article 17.1 b)**1. \*Votre pays a-t-il pris des mesures afin d’encourager les utilisateurs et les fournisseurs à inclure des dispositions dans les conditions convenues d’un commun accord pour partager des informations sur la mise en œuvre de celles-ci ?
 | [ ]  Oui[ ]  Oui, dans une certaine mesure[ ]  NonVeuillez expliquer votre réponse[[17]](#footnote-17).<Saisie de texte> |
| **Article 17.1 c)**1. \*Votre pays encourage-t-il l'utilisation d'outils et de systèmes de communication efficaces pour surveiller l'utilisation et améliorer la transparence ?
 | [ ]  Oui[ ]  Oui, dans une certaine mesure [ ]  NonVeuillez expliquer votre réponse[[18]](#footnote-18).<Saisie de texte> |
| 1. Veuillez fournir des informations sur les enseignements tirés, ce qui a bien fonctionné et pourquoi, les difficultés, les défis et leurs causes sous-jacentes, et toute autre information pertinente concernant cette section.
 | <Saisie de texte>*et/ou* <URL et nom du site Web>*et/ou* <Pièce jointe> |

|  |
| --- |
| **Partie VI - Mesures relatives au respect des conditions convenues d'un commun accord (**article 18)[[19]](#footnote-19) |
| **Article 18.1**1. \*Votre pays encourage-t-il l'inclusion de dispositions relatives au règlement des différends dans les conditions convenues d'un commun accord ?
 | [ ]  Oui[ ]  Oui, dans une certaine mesure [ ]  Non Veuillez expliquer votre réponse. <Saisie de texte> |
| **Article 18.2**1. \* Votre pays prévoit-il la possibilité d'un recours dans le cadre de son système juridique en cas de différends découlant de conditions convenues d'un commun accord ?
 | [ ]  Oui[ ]  Oui, dans une certaine mesure [ ]  NonVeuillez expliquer votre réponse. <Saisie de texte> |
| **Article 18.3 a)**1. \*Votre pays a-t-il pris des mesures concernant l'accès à la justice ?
 | [ ]  Oui[ ]  Oui, dans une certaine mesure [ ]  NonVeuillez expliquer votre réponse. <Saisie de texte> |
| **Article 18.3 b)**1. \* Votre pays a-t-il pris des mesures concernant le recours aux mécanismes de reconnaissance mutuelle et d'exécution des décisions judiciaires et sentences arbitrales étrangères ?
 | [ ]  Oui[ ]  Oui, dans une certaine mesure [ ]  NonVeuillez expliquer votre réponse*.* <Saisie de texte> |
| 1. Veuillez fournir des informations sur les enseignements tirés, ce qui a bien fonctionné et pourquoi, ainsi que sur les difficultés et les défis, leurs causes sous-jacentes, et toute autre information pertinente concernant cette section.
 | <Saisie de texte>*et/ou* <URL et nom du site Web>*et/ou* <Pièce jointe> |

|  |
| --- |
| **Partie VII - Mesures relatives aux considérations particulières** (article 8) |
| **Article 8 a)**1. \*Lors de l'élaboration et de la mise en œuvre de sa législation ou de ses exigences réglementaires en matière d'APA, votre pays a-t-il créé les conditions permettant de promouvoir et d'encourager des travaux de recherche qui contribuent à la conservation et à l'utilisation durable de la biodiversité, notamment grâce à des mesures simplifiées sur l'accès à des fins de recherche non commerciales ?
 | [ ]  Oui[ ]  Oui, dans une certaine mesure [ ]  Non [ ]  Sans objet[[20]](#footnote-20)Veuillez expliquer votre réponse.<Saisie de texte> |
| **Article 8 b)**1. \*Lors de l'élaboration et de la mise en œuvre de sa législation ou de ses exigences réglementaires en matière d'APA, votre pays a-t-il dûment tenu compte des cas d'urgences actuelles ou imminentes qui représentent une menace ou nuisent à la santé humaine, animale ou végétale ?
 | [ ]  Oui[ ]  Oui, dans une certaine mesure [ ]  NonVeuillez expliquer votre réponse. <Saisie de texte>└*Si Oui ou Oui, dans une certaine mesure est coché ci-dessus*,31.1 Dans de tels cas, votre pays a-t-il considéré la nécessité d'un accès rapide aux ressources génétiques et d'un partage rapide, juste et équitable, y compris l'accès à des traitements abordables par ceux qui en ont besoin ?[ ]  Oui[ ]  NonInformations complémentaires. <Saisie de texte> |
| **Article 8 c)**1. \*Dans l'élaboration et la mise en œuvre de sa législation ou de ses exigences réglementaires en matière d'APA, votre pays a-t-il tenu compte de l'importance des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture et de leur rôle particulier pour la sécurité alimentaire ?
 | [ ]  Oui[ ]  Oui, dans une certaine mesure [ ]  NonVeuillez expliquer votre réponse. <Saisie de texte> |
| 1. Veuillez fournir des informations sur les enseignements tirés, ce qui a bien fonctionné et pourquoi, ainsi que sur les difficultés et les défis, leurs causes sous-jacentes, et toute autre information pertinente concernant cette section.
 | <Saisie de texte>*et/ou* <URL et nom du site Web>*et/ou* <Pièce jointe> |

|  |
| --- |
| **Partie VIII - Mesures relatives aux peuples autochtones et aux communautés locales** (articles 6, 7 et 12) |
| 1. \*Votre pays compte-t-il des peuples autochtones et des communautés locales ?
 | [ ]  Oui [ ]  NonInformations complémentaires.<Saisie de texte> |
| *Si vous avez répondu non à la question 34, veuillez sauter les questions 35 à 41 et passer à la partie IX.* |
| **Articles 6.2 et 6.3 f)**1. \* Les peuples autochtones et les communautés locales jouissent-ils du droit établi d'accorder l'accès aux ressources génétiques selon la législation nationale de votre pays ?
 | [ ]  Oui[ ]  Oui, dans une certaine mesure[ ]  NonVeuillez expliquer votre réponse et, le cas échéant, fournir des informations sur le droit interne établissant les droits des peuples autochtones et des communautés locales relatifs à l'accès aux ressources génétiques. <Saisie de texte>└*Si Oui ou Oui, dans une certaine mesure est coché ci-dessus,* 35.1 \* Votre pays a-t-il mis en place des mesures visant à garantir le consentement ou l'approbation préalable en connaissance de cause et la participation des peuples autochtones et des communautés locales en vue de l'accès aux ressources génétiques ?[ ]  Oui[ ]  Non35.2 \*Votre pays a-t-il défini des critères et/ou un processus pour obtenir le consentement ou l'approbation préalable en connaissance de cause et la participation des peuples autochtones et des communautés locales en ce qui concerne l'accès aux ressources génétiques ?[ ]  Oui [ ]  Non  |
| **Article 7**1. \*Votre pays a-t-il pris des mesures visant à garantir que les connaissances traditionnelles associées aux ressources génétiques détenues par les peuples autochtones et les communautés locales de votre pays soient accessibles avec leur consentement préalable en connaissance de cause, ou leur approbation et leur participation, et que des conditions convenues d’un commun accord soient fixées ?
 | [ ]  Oui[ ]  Oui, dans une certaine mesure [ ]  NonVeuillez expliquer votre réponse.<Saisie de texte> |
| **Article 12.1**1. \*Votre pays a-t-il pris en compte les lois coutumières, les protocoles communautaires et les procédures des peuples autochtones et des communautés locales en matière de connaissances traditionnelles associées aux ressources génétiques dans le cadre de la mise en œuvre du Protocole ?
 | [ ]  Oui[ ]  Oui, dans une certaine mesure [ ]  NonVeuillez expliquer votre réponse. <Saisie de texte> |
| **Article 12.2**1. \*Votre pays a-t-il mis en place des mécanismes, avec la participation effective des populations autochtones et des communautés locales concernées, pour informer les utilisateurs potentiels des connaissances traditionnelles associées aux ressources génétiques de leurs obligations ?
 | [ ]  Oui[ ]  Oui, dans une certaine mesure [ ]  Non Veuillez expliquer votre réponse[[21]](#footnote-21).<Saisie de texte> |
| **Article 12.3**1. \*Votre pays a-t-il appuyé l'élaboration par les peuples autochtones et les communautés locales, y compris les femmes au sein de ces communautés, de protocoles communautaires, d'exigences minimales pour les conditions convenues d'un commun accord et de clauses contractuelles types ?
 | [ ]  Oui[ ]  Oui, dans une certaine mesure [ ]  NonVeuillez expliquer votre réponse[[22]](#footnote-22).<Saisie de texte> |
| **Article 12.4**1. \*Votre pays a-t-il fait en sorte de ne pas restreindre l'utilisation et l'échange coutumiers des ressources génétiques et des connaissances traditionnelles associées au sein des peuples autochtones et des communautés locales et entre eux ?
 | [ ]  Oui[ ]  Oui, dans une certaine mesure [ ]  NonVeuillez expliquer votre réponse[[23]](#footnote-23).<Saisie de texte> |
| 1. Veuillez fournir des informations sur les enseignements tirés, ce qui a bien fonctionné et pourquoi, ainsi que sur les difficultés et les défis, leurs causes sous-jacentes, et toute autre information pertinente concernant cette section.
 | <Saisie de texte>*et/ou* <URL et nom du site Web>*et/ou* <Pièce jointe> |

|  |
| --- |
| **Partie IX - Contribution à la conservation et à l'utilisation durable** (article 9) **et avantages reçus** |
| **Article 9**1. \*Votre pays encourage-t-il les utilisateurs et les fournisseurs à mettre les avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques au service de la conservation de la diversité biologique et de l'utilisation durable de ses composantes ?
 | [ ]  Oui[ ]  Oui, dans une certaine mesure [ ]  NonVeuillez expliquer votre réponse. <Saisie de texte> |
| 1. \*La mise en œuvre du Protocole de Nagoya a-t-elle contribué à la conservation et à l'utilisation durable de la biodiversité dans votre pays ?
 | [ ]  Oui[ ]  NonVeuillez expliquer votre réponse et fournir, si possible, des données probantes ou des exemples d'impact aux niveaux national et/ou local.<Saisie de texte> |
| 1. \*Votre pays a-t-il tiré des avantages monétaires liés à l'accès aux ressources génétiques en vue de leur utilisation et/ou l'accès aux connaissances traditionnelles associées aux ressources génétiques durant la période considérée ?
 | [ ]  Oui (cochez toutes les cases correspondantes) :[ ]  Frais d'accès et/ou paiements initiaux[ ]  Paiements d'étape, redevances et/ou droits de licence[ ]  Financement de la recherche, subventions et/ou bourses d'études[ ]  Contributions à un fonds national ou local [ ]  Salaires [ ]  Coentreprises[ ]  Autre (veuillez préciser) : <Saisie de texte>[ ]  Non / Sans objet*└Si Oui est sélectionné ci-dessus,* \*44.1 Veuillez indiquer le montant des avantages monétaires reçus pendant la période considérée (en dollars des États-Unis) liés à l'octroi de l'accès aux ressources génétiques et/ou aux connaissances traditionnelles associées aux ressources génétiques. <Valeur numérique en USD> Informations complémentaires[[24]](#footnote-24).<Saisie de texte> |
| 1. \*Votre pays a-t-il bénéficié d’avantages non monétaires en accordant l'accès aux ressources génétiques en vue de leur utilisation et/ou l'accès aux connaissances traditionnelles associées aux ressources génétiques durant la période considérée ?
 | [ ]  Oui (cochez toutes les cases correspondantes) : [ ]  Partage d'informations, de résultats de recherche[ ]  Collaboration scientifique et/ou publications conjointes[ ]  Accès aux technologies et transfert de celles-ci[ ]  Renforcement des capacités, développement des capacités et/ou formations[ ]  Avantages en matière de développement durable (amélioration de la sécurité alimentaire, sécurité des moyens de subsistance, etc.)[ ]  Autre (veuillez préciser) : <Saisie de texte>[ ]  Non / Sans objetInformations complémentaires[[25]](#footnote-25).<Saisie de texte> |
| 1. Veuillez fournir des informations sur les enseignements tirés, ce qui a bien fonctionné et pourquoi, ainsi que sur les difficultés et les défis, leurs causes sous-jacentes, et toute autre information pertinente concernant cette section.
 | <Saisie de texte>*et/ou* <URL et nom du site Web>*et/ou* <Pièce jointe> |

|  |
| --- |
| **Partie X - Coopération transfrontière** (article 11) |
| **Article 11.1**1. \*Votre pays a-t-il assuré une coopération, avec la participation des populations autochtones et des communautés locales concernées, dans les cas où les mêmes ressources génétiques se trouvent *in situ* sur le territoire de plus d'une Partie ?
 | [ ]  Oui[ ]  Oui, dans une certaine mesure [ ]  Non [ ]  Sans objet[[26]](#footnote-26)Veuillez expliquer votre réponse[[27]](#footnote-27).<Saisie de texte> |
| **Article 11.2**1. \* Votre pays a-t-il assuré une coopération dans les cas où les mêmes connaissances traditionnelles associées aux ressources génétiques sont partagées par un ou plusieurs peuples autochtones et communautés locales dans plusieurs Parties ?
 | [ ]  Oui[ ]  Oui, dans une certaine mesure [ ]  Non[ ]  Sans objet[[28]](#footnote-28)Veuillez expliquer votre réponse[[29]](#footnote-29).<Saisie de texte> |
| 1. Veuillez fournir des informations sur les enseignements tirés, ce qui a bien fonctionné et pourquoi, ainsi que sur les difficultés et les défis, leurs causes sous-jacentes, et toute autre information pertinente concernant cette section.
 | <Saisie de texte>et/ou <URL et nom du site Web>*et/ou* <Pièce jointe> |

|  |
| --- |
| **Partie XI - Clauses contractuelles types, codes de conduite, lignes directrices et meilleures pratiques et/ou normes** (articles 19 et 20) |
| **Article 19**1. \*Votre pays a-t-il encouragé d'autres acteurs à élaborer, mettre à jour et utiliser des clauses contractuelles types en ce qui concerne les conditions convenues d'un commun accord ?
 | [ ]  Oui[ ]  Oui, dans une certaine mesure [ ]  NonVeuillez expliquer votre réponse[[30]](#footnote-30).<Saisie de texte> |
| **Article 20**1. \*Votre pays a-t-il encouragé d'autres acteurs à élaborer, mettre à jour et utiliser des codes de conduite, des lignes directrices et des meilleures pratiques ou normes ?
 | [ ]  Oui[ ]  Oui, dans une certaine mesure [ ]  NonVeuillez expliquer votre réponse[[31]](#footnote-31). <Saisie de texte> |
| 1. Veuillez fournir des informations sur les enseignements tirés, ce qui a bien fonctionné et pourquoi, ainsi que sur les difficultés et les défis, leurs causes sous-jacentes, et toute autre information pertinente concernant cette section.
 | <Saisie de texte>et/ou <URL et nom du site Web>et/ou <Pièce jointe> |

|  |
| --- |
| **Partie XII - Sensibilisation et renforcement des capacités** (articles 21 et 22) |
| **Article 21**1. \*Votre pays a-t-il pris des mesures en vue de sensibiliser à l'importance des ressources génétiques et des connaissances traditionnelles associées aux ressources génétiques et aux questions connexes d'accès et de partage des avantages ?
 | [ ]  Oui[ ]  Oui, dans une certaine mesure [ ]  NonVeuillez expliquer votre réponse et, le cas échéant, fournir un résumé des activités menées au cours de la période considérée*.*<Saisie de texte>└ *Si Oui ou Oui, dans une certaine mesure est sélectionné,* 53.1 Votre pays a-t-il adopté une stratégie de sensibilisation au Protocole de Nagoya[[32]](#footnote-32) ?[ ]  Oui[ ]  NonInformations complémentaires.<Saisie de texte> |
| **Article 22**1. \*Votre pays a-t-il pris des mesures pour renforcer ses ressources humaines et ses capacités institutionnelles afin de mettre en œuvre efficacement le Protocole ?
 | [ ]  Oui[ ]  Oui, dans une certaine mesure[ ]  NonVeuillez expliquer votre réponse et, le cas échéant, donner un résumé des activités menées au cours de la période considérée[[33]](#footnote-33).<Saisie de texte>└*Si Oui ou Oui, dans une certaine mesure est coché ci-dessus,* 45.1 Veuillez communiquer des données, si elles sont disponibles, sur les activités de renforcement des capacités menées au cours de la période considérée.* Nombre de personnes formées : <Valeur numérique>
* Nombre d'ateliers/formations : <Valeur numérique>
* Nombre d’activités de renforcement des capacités et de développement : <Valeur numérique>

Informations complémentaires.<Saisie de texte> |
| **Article 22**1. \*Votre pays a-t-il pris des mesures pour développer et renforcer ses capacités et renforcer les ressources humaines et les capacités institutionnelles des autres Parties[[34]](#footnote-34) en vue de mettre en œuvre efficacement le Protocole ?
 | [ ]  Oui[ ]  Oui, dans une certaine mesure[ ]  NonVeuillez expliquer votre réponse et, le cas échéant, fournir un résumé des activités menées au cours de la période considérée[[35]](#footnote-35).<Saisie de texte>  |
| 1. Veuillez fournir des informations sur les enseignements tirés, ce qui a bien fonctionné et pourquoi, ainsi que sur les difficultés et les défis, leurs causes sous-jacentes, et toute autre information pertinente concernant cette section.
 | <Saisie de texte>et/ou <URL et nom du site Web>et/ou <Pièce jointe> |

|  |
| --- |
| **Partie XIII - Transfert de technologie, collaboration et coopération** (article 23) |
| **Article 23**1. \*Votre pays a-t-il collaboré et coopéré dans le cadre de programmes de recherche et de développement techniques et scientifiques liés à l'APA pendant la période considérée ?
 | [ ]  Oui[ ]  Oui, dans une certaine mesure [ ]  NonVeuillez expliquer votre réponse. <Saisie de texte> |
| 1. Veuillez fournir des informations sur les enseignements tirés, ce qui a bien fonctionné et pourquoi, ainsi que sur les difficultés et les défis, leurs causes sous-jacentes, et toute autre information pertinente concernant cette section.
 | <Saisie de texte>et/ou <URL et nom du site Web>et/ou <Pièce jointe> |

|  |
| --- |
| **Partie XIV - Ressources financières (**article 25) **et mobilisation des ressources** |
| **Article 25**1. \*Votre pays a-t-il mis des ressources financières ou autres à la disposition d'autres Parties aux fins de l'application du Protocole au cours de la période considérée ?
 | [ ]  Oui[ ]  NonInformations complémentaires.<Saisie de texte> |
| **Article 25**1. \*Votre pays a-t-il reçu des ressources financières ou autres de la part d'autres Parties ou d'institutions financières aux fins de la mise en œuvre du Protocole pendant la période considérée ?
 | [ ]  Oui (cochez toutes les cases correspondantes) :[ ]  D'autres Parties (veuillez préciser) : <Saisie de texte>[ ]  Du Fonds pour l'environnement mondial (FEM)[ ]  D'institutions financières autres que le FEM (veuillez préciser) : <Saisie de texte>[ ]  D'autres sources (veuillez préciser) : <Saisie de texte>[ ]  NonInformations complémentaires.<Saisie de texte>└ *Si Oui est sélectionné ci-dessus,*60.1 Veuillez indiquer le montant des ressources reçues (en dollars des États-Unis) pendant la période considérée.<Valeur numérique> |
| 1. Votre pays a-t-il établi un mécanisme d'allocation budgétaire pour le fonctionnement de votre cadre national APA ?
 | [ ]  Oui**[ ]**  Oui, dans une certaine mesure[ ]  NonVeuillez expliquer votre réponse.<Saisie de texte> |
| 1. Votre pays a-t-il un personnel à temps plein occupant des fonctions directement liées à la mise en œuvre du Protocole de Nagoya ? Si oui, combien ?
 | [ ]  Oui (veuillez préciser) :[ ]  Un[ ]  Moins de trois [ ]  Entre 3 et 5[ ]  Entre 5 et 10[ ]  10 ou plus[ ]  NonVeuillez fournir de plus amples informations[[36]](#footnote-36).<Saisie de texte> |
| 1. Veuillez fournir des informations sur les expériences en matière de mobilisation des ressources à l’appui de la mise en œuvre du Protocole.
 | <Saisie de texte> |
| 1. Veuillez fournir des informations sur l'état des fonds mobilisés à l'appui de la mise en œuvre du Protocole.
 | <Saisie de texte> |
| 1. Veuillez fournir des informations sur les enseignements tirés, ce qui a bien fonctionné et pourquoi, ainsi que sur les difficultés et les défis, leurs causes sous-jacentes, et toute autre information pertinente concernant cette section.
 | <Saisie de texte>et/ou <URL et nom du site Web>et/ou <Pièce jointe> |

|  |
| --- |
| **Part XV – Relation avec les accords et instruments internationaux (article 4)**  |
| 1. Votre pays est-il Partie à un instrument international particulier portant sur l'accès et le partage des avantages ?
 | [ ]  Oui[ ]  Non└ *Si Oui est sélectionné ci-dessus,*66.1 Votre pays a-t-il adopté des mesures pour mettre en œuvre cet instrument ?[ ]  Oui**[ ]** Oui, dans une certaine mesure[ ]  NonVeuillez préciser votre réponse.<Saisie de texte> |

|  |
| --- |
| **Partie XVI - Informations supplémentaires facultatives** |
| 1. Veuillez fournir toute autre information pertinente qui n'aurait pas été abordée ailleurs dans le rapport.
 | <Saisie de texte>et/ou <URL et nom du site Web>*et/ou* <Pièce jointe> |
| 1. Veuillez nous faire part de vos commentaires ou suggestions concernant le modèle de ce rapport ou les directives en matière de rapports.
 | <Saisie de texte> |
| 1. Notes :[[37]](#footnote-37)
 | <Saisie de texte> |

|  |
| --- |
| **Partie XVII (soumission hors ligne uniquement) - Validation des enregistrements dans le Centre d’échange APA**  |
| *Les Parties sont invitées à soumettre ce rapport en ligne au moyen du Centre d'échange d'informations sur l’APA.**Uniquement en cas d'impossibilité technique, les rapports hors ligne peuvent être soumis en modèle MS Word, accompagnés d'une copie scannée de cette page signée par le responsable de la publication auprès du Centre d’échange APA, par courrier électronique à* *secretariat@cbd.int**. Pour que le rapport soit considéré comme complet, il faut répondre à toutes les questions obligatoires. Si votre pays n'a pas encore désigné d’autorité de publication, veuillez joindre le formulaire de désignation approprié*[[38]](#footnote-38) *.* |
| \*Pays : | <Nom du pays> |
| \*Nom de l'autorité de publication auprès du Centre d’échange APA : | <Saisie de texte> |
| \*Date : | <AAAA-MM-JJ> |
| *Je confirme par la présente que les informations ci-dessus sont correctes et j'accepte qu'elles soient incluses dans le Centre d'échange APA.* |
| \*Signature de l'autorité de publication auprès du Centre d’échange APA : |  |

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

1. Afin de simplifier ce modèle, les questions sont restées concises dans la mesure du possible. Les pays sont encouragés à se référer au texte intégral du Protocole de Nagoya (disponible à l'adresse suivante : <https://www.cbd.int/abs/resources/protocol.shtml>) si nécessaire. [↑](#footnote-ref-1)
2. Concernant les pays qui ont soumis un rapport national intermédiaire sur la mise en œuvre du Protocole de Nagoya, le premier rapport national doit couvrir la période écoulée depuis la soumission du rapport national intermédiaire (par exemple, du 2 novembre 2017 au 30 juin 2025). Pour les pays qui n'étaient pas tenus de soumettre un rapport national intermédiaire, le premier rapport national doit couvrir la période écoulée depuis l'entrée en vigueur du Protocole de Nagoya pour le pays. [↑](#footnote-ref-2)
3. Pour désigner un correspondant national pour l'accès et le partage des avantages, les pays doivent envoyer un courriel au secrétariat (secretariat@cbd.int), en joignant une lettre officielle adressée à la Secrétaire exécutive avec les informations de contact nécessaires ou le formulaire de désignation rempli disponible pour téléchargement à l'adresse <https://www.cbd.int/abs/common-formats/fr/ABSCH-NFP-fr.doc>. Les coordonnées d'un point focal national existant peuvent être mises à jour en notifiant le Secrétariat par courriel (secretariat@cbd.int). [↑](#footnote-ref-3)
4. Les questions sur les dispositions de l'article 6 relatives aux peuples autochtones et aux communautés locales se trouvent dans la partie VIII du présent modèle de présentation des rapports. [↑](#footnote-ref-4)
5. Les modèles communs du Centre d'échange APA sont disponibles sur le tableau de bord à l'adresse suivante : <https://absch.int/register> (inscription requise). [↑](#footnote-ref-5)
6. Il peut s'agir d'informations sur le type de décision écrite fournie (par exemple, licence, contrat, résolution, permis d'accès ou d'exportation), ou d'informations sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre de cette disposition du Protocole. [↑](#footnote-ref-6)
7. Il peut s'agir d'informations sur la délivrance de permis pour tous les types de ressources génétiques dans le pays, sur le modèle du permis ou son équivalent, ou d'informations sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre de cette disposition du Protocole. [↑](#footnote-ref-7)
8. Il peut s'agir d'informations sur les mesures traitant de cet aspect et sur le processus d'établissement des conditions convenues d'un commun accord, ou d'informations concernant les progrès réalisés pour mettre en œuvre cette disposition du Protocole. [↑](#footnote-ref-8)
9. Les modèles communs du Centre d'échange APA sont disponibles sur le tableau de bord à l'adresse suivante : <https://absch.int/register> (inscription requise). [↑](#footnote-ref-9)
10. Il peut s'agir d'informations sur les mesures relatives au partage des avantages découlant de l'utilisation, dans votre pays, des ressources génétiques fournies par d'autres pays et d'exemples de la manière dont ces mesures sont appliquées, ou d'informations sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre de cette disposition du Protocole. [↑](#footnote-ref-10)
11. Il peut s'agir d'informations sur les mesures mises en place pour faciliter la fourniture d'avantages directs aux peuples autochtones et aux communautés locales ou d'informations sur les progrès réalisés pour mettre en œuvre cette disposition du Protocole. [↑](#footnote-ref-11)
12. Il peut s'agir d'informations sur les mesures prises ou sur les progrès réalisés pour mettre en œuvre cette disposition du Protocole. [↑](#footnote-ref-12)
13. Il peut s'agir d'informations sur les mesures de suivi de l'utilisation nationale des ressources génétiques provenant d'autres pays, d'explications sur la manière dont les mesures sont appropriées, efficaces ou proportionnelles, ou d'informations sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre de cette disposition du Protocole. [↑](#footnote-ref-13)
14. Informations relatives au consentement préalable en connaissance de cause, à la source de la ressource génétique, à l'établissement de conditions convenues d’un commun accord et/ou à l'utilisation des ressources génétiques. [↑](#footnote-ref-14)
15. Cela pourrait inclure des informations sur l'efficacité des points de contrôle et les fonctions qui leur sont attribuées. [↑](#footnote-ref-15)
16. Les modèles communs du Centre d’échange APA sont disponibles sur le tableau de bord à l'adresse suivante : <https://absch.int/register> (inscription requise). [↑](#footnote-ref-16)
17. Il peut s'agir d'informations sur les mesures prises, sur la manière dont elles sont appliquées ou sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre de cette disposition du Protocole. [↑](#footnote-ref-17)
18. Il peut s'agir d'informations sur la manière dont votre pays encourage l'utilisation d'outils et de systèmes de communication efficaces ou sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre de cette disposition du Protocole. Des liens vers des outils en ligne pertinents peuvent être donnés en réponse à la question 24. [↑](#footnote-ref-18)
19. Lorsqu'elles remplissent cette section, les Parties sont encouragées à se coordonner au niveau national pour puiser dans l'expertise d'autres institutions traitant du droit des contrats, du droit international privé ou des mesures nationales relatives à l'accès à la justice (décision NP-3/1, paragraphe 22). [↑](#footnote-ref-19)
20. Cette réponse peut être appropriée pour les pays qui ont décidé de ne pas exiger de consentement préalable en connaissance de cause pour l'accès à leurs ressources génétiques. [↑](#footnote-ref-20)
21. Par exemple des informations sur les mécanismes mis en place et les mesures prises pour assurer la participation effective des peuples autochtones et des communautés locales, y compris des femmes au sein de ces communautés, à l'élaboration de ces mécanismes. [↑](#footnote-ref-21)
22. Il peut s'agir d'informations supplémentaires sur la manière dont votre pays soutient l'élaboration par les peuples autochtones et les communautés locales de protocoles communautaires, d'exigences minimales relatives aux conditions convenues d'un commun accord et/ou de clauses contractuelles types. Des liens vers de telles ressources peuvent être donnés en réponse à la question 41. [↑](#footnote-ref-22)
23. Par exemple, des informations sur la manière dont les mesures APA permettent de répondre à cette question. [↑](#footnote-ref-23)
24. Il peut s'agir d'informations sur les principaux bénéficiaires d’avantages monétaires dans le pays, et de toutes données ventilées de ces bénéficiaires par sexe ou par affiliation, ou d'informations sur la portée des avantages reçus. [↑](#footnote-ref-24)
25. Il peut s'agir d'informations sur les principaux bénéficiaires d'avantages non monétaires dans le pays, de toutes données ventilées de ces bénéficiaires par sexe ou par affiliation, ou d'informations sur la portée des avantages reçus. [↑](#footnote-ref-25)
26. Cette réponse peut être appropriée pour les pays qui ont décidé de ne pas exiger le consentement préalable en connaissance de cause pour l'accès à leurs ressources génétiques ou qui ne possèdent pas de ressources génétiques qui se trouvent également in situ dans d'autres pays. [↑](#footnote-ref-26)
27. Par exemple des informations sur la coopération et sur la participation des peuples autochtones et des communautés locales en tels cas. [↑](#footnote-ref-27)
28. Cette réponse peut être appropriée pour les pays ayant indiqué qu’ils ne comptaient pas de peuples autochtones et de communautés locales (Q34). [↑](#footnote-ref-28)
29. Par exemple des informations sur la coopération et sur la participation des peuples autochtones et des communautés locales en tels cas. [↑](#footnote-ref-29)
30. Par exemple des informations sur les mesures prises par votre pays à cet égard, ou des exemples de clauses contractuelles types particulières élaborées par d'autres acteurs dans votre pays. [↑](#footnote-ref-30)
31. Il peut s'agir d'informations sur les mesures prises à cet égard, ou de références à des codes de conduite spécifiques, à des lignes directrices et à des bonnes pratiques ou normes élaborées par d'autres acteurs dans votre pays. [↑](#footnote-ref-31)
32. Cette démarche est encouragée dans la stratégie de sensibilisation au Protocole de Nagoya ([décision NP-1/9](https://www.cbd.int/doc/decisions/np-mop-01/np-mop-01-dec-09-fr.pdf)). [↑](#footnote-ref-32)
33. Les pays peuvent souhaiter se référer au cadre stratégique pour le renforcement des capacités et le développement soutenant la mise en œuvre du Protocole de Nagoya (adopté dans la [décision NP-1/8](https://www.cbd.int/doc/decisions/np-mop-01/np-mop-01-dec-08-fr.doc)) et son annexe II, qui contient une liste indicative d'activités. [↑](#footnote-ref-33)
34. Les pays en développement Parties, en particulier les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement, et les parties dont l'économie est en transition. [↑](#footnote-ref-34)
35. Les pays peuvent se référer au cadre stratégique pour le renforcement des capacités et le développement en appui à la mise en œuvre du Protocole de Nagoya (adopté dans la [décision NP-1/8](https://www.cbd.int/doc/decisions/np-mop-01/np-mop-01-dec-08-fr.doc)) et son annexe II, qui contient une liste indicative d'activités. [↑](#footnote-ref-35)
36. Par exemple des informations indiquant si le financement des postes du personnel est assuré à long terme ou sur la base de projets. [↑](#footnote-ref-36)
37. Le champ « Notes » est à des fins de références personnelles et ne peut être consulté que lors de l'édition. [↑](#footnote-ref-37)
38. Le formulaire de désignation de l'autorité de publication et des utilisateurs nationaux autorisés du Centre d’échange APA peut être téléchargé à l'adresse suivante : https://www.cbd.int/abs/common-formats/fr/ABSCH-FA-NAU-fr.doc. Le correspondant national APA peut également effectuer ce processus en ligne grâce à la fonction de gestion des utilisateurs disponible sur le tableau de bord à l'adresse suivante : <https://absch.int/register> (inscription requise). [↑](#footnote-ref-38)